

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2013

Procès-verbal

Version intégrale



Hyères
LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2013

QUORUM N°1 : DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N° 30

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le DOUZE SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, Mme Geneviève SEVILLA, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Mme Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Michel DALMAS, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 5 SEPTEMBRE 2013

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2013

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 31
A LA DELIBERATION N° 33

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le DOUZE SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCERY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, Mme Geneviève SEVILLA, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Mme Mariane GIRARDO, M. Philippe OLLIVIER, M. Elie DI RUSSO, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Michel DALMAS, M. François CARRASSAN, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 5 SEPTEMBRE 2013

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Bonjour à tous et à toutes, je pense que vous êtes pratiquement tous présents et je déclare donc la séance ouverte.

En ce début d'automne ou en cette rentrée, j'espère que chacun d'entre vous a profité de cet été, soit en quittant la commune et en la retrouvant avec beaucoup de plaisir, soit en y restant et dans ces cas là, vous avez eu sûrement la chance de profiter des nombreuses animations de notre commune durant tout cet été 2013 qui aura été, un été exceptionnel.

Malheureusement, il y a eu aussi des épisodes moins agréables et je voudrais m'associer à la douleur et au malheur qui a frappé la famille Chambourlier au début de cet été et en mon nom personnel et à votre nom à toutes et à tous, je voulais exprimer à notre amie Simone toutes mes pensées amicales et je vous propose, puisque Pierre était au-delà de toutes les divergences, comme je lui ai dit lorsque je suis allé la voir, Pierre était un Docteur, un médecin, celui qu'on allait voir lorsqu'on avait des problèmes et je vous propose donc, tous ensemble, de nous associer à la douleur de la famille, en observant une minute de silence.

Minute de silence

Je vous remercie. Il y a quelques jours, j'ai assisté à la cérémonie, lors du départ d'Huguette PERRON qui était l'épouse du Docteur Jean Jacques PERRON qui malgré une mandature ou un mandat très court, a laissé beaucoup d'excellents souvenirs dans la commune et je voudrais, aussi, qu'ensemble nous nous associons à la douleur de la famille en observant une minute de silence.

Minute de silence

C'est vrai que j'allais oublier, mais il faut aussi parler de notre ami Victor, vous savez celui qui se promenait dans sa petite charrette ces derniers temps, qui était devenu un défenseur de la cause des déplacements des personnes à mobilité réduite qui au-delà des divergences politiques que j'ai pu avoir avec lui, était quelqu'un de droit que l'on appréciait tous. Donc, je voudrais que là aussi, on s'associe à la douleur de sa famille et que l'on ait une pensée tous ensemble pour Victor BOUCLIER.

Minute de silence

Je demande à Monsieur MILLET, Directeur Général des Services de procéder à l'appel.

Monsieur Patrice MILLET procède à l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Mariane GIRARDO

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Vous avez reçu le compte-rendu de la séance du 28 juin 2013, appelle-t-il de votre part des questions ou des observations ?

Mlle MOIZAN : J'aurais voulu faire deux remarques, Monsieur le Maire, ou plutôt attirer votre attention sur deux points, sur deux sujets d'actualité qui intéressent nos concitoyens. Le premier a été évoqué lors d'un précédent conseil et son actualité est aujourd'hui brûlante, il s'agit de l'implantation d'un espace commercial dans la zone du Roubaud. Nous réitérons au nom de la gauche et des écologistes notre opposition totale à une décision dictée par l'Agglomération de Toulon. Cette implantation ne fait qu'accroître la menace qui pèse sur les commerçants du centre ville, notre cité dispose de suffisamment de centres commerciaux et bénéficie de la présence de la proximité de « Grand Var ».

Que veut-on au juste, Monsieur le Maire ? Un nouveau centre low cost qui détériore notre environnement, qui engorge la circulation, comme cela est vrai à « Grand Var », qui impose des emplois sans qualification et souvent sans avenir qui crée une précarité et un stress pour les commerçants Hyérois qui exercent, eux, leur activité avec talent et passion. Nous vous demandons d'intervenir auprès du Président de l'Agglomération et de lui demander d'arrêter ce projet et d'investir plutôt dans des entreprises, des centres de recherche, des laboratoires liés notamment au Pôle Compétitivité Mer. Voilà ce qui serait un signe d'intérêt pour Hyères, un retour de l'investissement dans notre commune, avec des emplois qui s'inscriraient dans une qualification et dans la durée.

Le deuxième sujet vise les transports et la mise en place des navettes. Nous avons apprécié cette initiative, nous vous l'avons déjà dit, et nous partageons la satisfaction des hyérois qui utilisent ce service adapté à leurs besoins. Nous observons qu'il convient d'articuler cette approche avec le réseau de l'Agglomération de TPM et nous vous demandons, donc, de nouveau, la réunion de la commission des transports afin d'inscrire les navettes dans la durée et dans un prochain schéma directeur des transports, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques remarques à votre exposé, Mademoiselle MOIZAN, la première, c'est que je voudrais rappeler que c'est moi qui suis responsable, en tant que Maire, de l'ordre du jour, et je pense que c'était complètement hors sujet. Je suis comme vous, tout à fait conscient que dans sept mois ou que dans les sept mois à venir, nous allons ensemble présenter, pour les uns, un bilan, pour les autres, les critiques de ce bilan, mais aujourd'hui, la réunion du Conseil Municipal, n'est pas du tout une pré-joute électorale, donc, si j'étais mauvaise langue, je vous dirais simplement, Mademoiselle MOIZAN, qu'il y a quelques jours a eu lieu l'assemblée générale des Vitrites d'Hyères, que j'étais, à ma connaissance, accompagné de plusieurs élus de la majorité, les seuls à représenter le monde politique à cette assemblée générale, et si vous aviez été présente, si vous aviez lu l'article, excellent d'ailleurs, qu'a retransmis Var Matin et qui rappelle que jamais je ne soutiendrai et que je n'ai soutenu un tel propos. Si j'étais mauvaise langue, je vous dirais que certains passent leur temps, plutôt qu'à travailler, plutôt qu'à présenter des projets, à se contenter de répéter au quotidien de gros mensonges, voilà ce que je voulais vous dire.

Mlle MOIZAN : Mon propos.....

M. LE MAIRE : Mais, ceci étant dit, chère Magali MOIZAN, je n'engagerai pas ce débat, je ne donnerai la parole à personne, aujourd'hui, nous avons un ordre du jour,... (Intervention micro fermé, non enregistrée)... Non, Non.....(Intervention micro fermé, non enregistrée)... Il n'y a pas de...(Intervention micro fermé, non enregistrée)... C'est non ! Aujourd'hui...(Intervention micro fermé, non enregistrée)... ...il n'y a pas de précisions, je n'ai parlé à personne,... (Intervention micro fermé, non enregistrée)... Laissez-moi parler, ne me coupez pas la parole s'il vous plaît, souvent vous me faites remarquer que je vous coupe la parole, ne m'obligez pas aujourd'hui à faire pareil. Je dis simplement que j'ai parlé d'un ordre du jour, j'ai dit que vous aviez tous reçu le compte rendu de la séance du 28 juin 2013, ce compte rendu appelle-t-il de votre part des questions ou des observations ? On ne va pas parler d'autres projets aujourd'hui, ce n'est pas à propos. Vous savez, je ferai en sorte de répondre à toutes les questions, parce que malheureusement pour ceux qui ne l'auraient pas pensé, les dossiers je les connais très bien et j'ai une idée sur chacun d'entre eux et j'ai toujours pour habitude de m'exprimer dans la clarté, dans la transparence et j'assume ce que je dis. Et, j'assume ce que j'ai dit en 2011 quand j'ai dit que tant que je serai le Maire de la Ville, et cela peut durer encore un certain temps, tant que je serai le Maire de cette ville, jamais une nouvelle galerie marchande ne verrait le jour, je le dis et je le répète, s'il faut le dire en Provençal, je vais l'apprendre, mais, pour l'instant jamais je n'ai changé cette ligne de conduite. Et donc, aujourd'hui c'est hors sujet, si vous voulez qu'un jour on ait un débat, on l'aura, il n'y a aucun problème car je suis suffisamment passionné pour cela. Oui, Monsieur GIRAN mais, cela ne va pas durer un quart d'heure.

M. GIRAN : Simplement une précision, Monsieur le Maire, puisque vous parliez des Vitrites d'Hyères et que vous étiez le seul représentant politique, à titre personnel, je n'ai pas été invité à cette réunion, que les choses soient claires. Pour le reste, concernant ce qui peut se passer à la ZAC du Roubaud, on peut regretter qu'une procédure administrative lourde ait pu être entamée alors que vous n'étiez pas informé et que vous étiez opposé.

M. LE MAIRE : Arrêtez de faire le... (deux voix enregistrées, inaudible) ... Cela fait 25 ans que le projet existe.

M. GIRAN : (deux voix enregistrées, inaudible) ... Commission départementale... (deux voix enregistrées, inaudible) ... dans la semaine qui suit.

M. LE MAIRE : Allez bon, cela suffit.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTE PAR 40 VOIX
1 ABSTENTION : M. NOYER, Conseiller Municipal**

M. NOYER : Intervention micro fermé, non enregistrée.

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

PREVENTION ET SECURITE – Dispositif de stationnement résidentiel – Ouverture du dispositif au secteur Paul Long/Matignon

DIRECTION GENERALE - Défi-photos « 50 ans - 50 regards » - Prix de la ville d'HYERES

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Je vous demande de compléter la délibération suivante :

FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Budget Principal – Subventions aux associations 2013

- HYERES WINDSURF ORGANISATION : 9 000 €
- CERCLE D'ORGANISATION DU YACHTING DE COMPETITION (COYCH) : 3 000 €

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé, avec le dossier de séance, les décisions que j'ai prises par délégation. Je vous demande si elles appellent de votre part, des questions ou des observations ?

Je voudrais, Mesdames et Messieurs, à l'ouverture de ce Conseil vous faire part d'une information concernant les suites données au dossier « Télé Locale ».

Comme vous le savez tous, la Ville a souhaité, il y a quelques mois, mettre en place un outil de communication innovant au service des Hyéroises et des Hyérois.

Force est de constater, aujourd'hui, que cet outil remporte l'adhésion des Hyéroises et des Hyérois, notamment des associations.

De même, on peut remarquer que ce n'est pas un outil de propagande de la Municipalité ou du Maire, comme certains ont pu le colporter.

Pour des raisons que je me garderai bien de commenter, les groupes « Hyères pour tous » et « Hyères Encore », ont souhaité porter plainte et ont demandé l'ouverture d'une enquête avec renvoi devant le Tribunal.

Je vous informe que la Ville a été destinataire d'un avis l'informant du renvoi devant le Tribunal de l'un de mes collaborateurs, ainsi que du gérant de la société. Cette audience aura lieu le 6 novembre prochain.

Dans ce cadre, la Ville va se porter « partie-civile », ce qu'elle va faire pour une raison simple : avoir accès au dossier.

A l'heure où je vous parle, l'avocat de la Ville a demandé la communication de ce dossier et n'ayant pas encore pu en prendre connaissance, je ne peux vous communiquer plus d'informations, et ce sans oublier bien évidemment le secret de l'instruction.

Bien que je ne sois pas cité personnellement, je tiens à vous en informer moi-même car, je suis et je reste droit dans mes bottes et je n'ai rien à cacher. Mais, aussi de façon à éviter les bruits de couloir, les rumeurs qui déforment les faits.

Ce matin, je voudrais vous rappeler que je suis et reste confiant dans la justice française.

Aussi, et afin de la laisser faire son travail, je ne ferai plus aucune intervention à ce sujet jusqu'à l'audience.

En l'état actuel des choses, je rappelle que c'est la présomption d'innocence qui prévaut.

Cependant, s'il s'avérait que la justice démontre le contraire, je mettrai en application ce que j'ai toujours énoncé, à savoir que s'il s'avère qu'un élu, un agent, ou un collaborateur soit pris à faire des actes répréhensibles dans le cadre de ses fonctions, la sanction sera alors immédiate.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre donc l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE - Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Information de l'assemblée délibérante sur l'avis formulé par la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de sa saisine en application de l'article L.1612-5 du C.G.C.T.

M. LE MAIRE : Cette question ne donne pas lieu à un vote. A la suite de la dernière séance au cours de laquelle nous avons voté les modifications du budget principal et des budgets annexes des ports Saint-Pierre et de l'Aiguade, la Chambre Régionale des Comptes a pris acte que nous avons procédé aux modifications qu'elle avait suggérées. C'est donc cet avis dont je vous demande de prendre acte aujourd'hui.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION- Budget Principal Subventions aux associations 2013

M. LE MAIRE : Il y a des subventions supplémentaires dont vous prenez connaissance. Pour certaines, c'était des subventions qui étaient prévues au budget, mais pour X raisons les dossiers n'étaient pas parvenus complets et pour d'autres, il y a un petit complément, je pense en particulier au Basket, dont je dois saluer la gestion exemplaire du nouveau Président et le désir de sa part d'un rétablissement parfait de ce club qui est un club emblématique et un club phare en matière de Basket pour le Département du Var.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION : Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer l'avenant n°1 à la convention de garantie avec le Logis Familial Varois dans le cadre du financement de la construction de 52 logements plus une loge « La Belladone » (ex Capucines) à Hyères.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de dépôt à titre gratuit du fonds Suzanne Pinault d'archives textiles, accessoires et documentation à la Communauté de Communes du Pays d'Argenton
Autorisation à M. le Maire de signer.

M. PELLEGRINO : Il s'agit d'une régularisation car ce fonds est déjà parti au musée d'Argenton et il s'agissait de régulariser sa mise à disposition puisque nous restons propriétaire, bien évidemment, de ce fonds de dentelles.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 5 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site Archéologique d'Olbia - Extension et réfection du dépôt - Demandes d'autorisations d'urbanisme et de travaux sur monument historique classé.

M. LE MAIRE : Il s'agit ici d'une nouvelle étape vers notre projet d'établissement d'un musée archéologique sur ce site magnifique.

M. PELLEGRINO : Vous avez en gros tout dit, Monsieur le Maire, vous étiez avec nous la semaine dernière avec l'Etat sur ce site et effectivement nous demandons l'agrandissement du dépôt pour pouvoir y placer tout le fonds de collection que nous récoltons sur le site archéologique d'Olbia. Cela c'est un premier point, il est important car nous avons besoin de place. Nous avons récupéré la maison du gardien qui est actuellement en travaux et vous vous rappelez que nous avons parlé des travaux qui ont été effectués sur la maison de fouilles qui sont terminés à présent. C'est dans cette maison que se situe l'administration du musée et du site archéologique d'Olbia et cette maison sera mise à la disposition des archéologues, également, afin de travailler sur les fouilles. Nous avons de beaux projets y compris la valorisation et la préservation des vestiges puisqu'aujourd'hui, nous avons ce problème de préservation qui est fondamental. Il y a des lieux sur ce site qui sont très sensibles, notamment, celui qui se situe en bord de mer et cette étude a mis en avant la nécessité urgente d'y travailler.

Dans un deuxième temps, bien sûr, la valorisation du site, sa visibilité qui est un problème majeur pour une meilleure connaissance de ce site. Tout cela entre en jeu dans cette délibération.

M. CARRASSAN : Simplement deux questions à propos de ce projet d'extension du dépôt. J'aimerais savoir quelle est la position officielle du service régional de l'archéologie et de son conservateur ? Et une deuxième question, la Ville a-t-elle des nouvelles du vol du trésor d'Olbia dont elle a été victime l'année dernière ?

M. PELLEGRINO : Bien sûr, le conservateur est au courant, il était à la réunion que nous avons eue la semaine dernière avec la DRAC avec tous les services municipaux concernés et nous avons l'entière bénédiction de ce côté-là du conservateur, il se trouve qu'en plus, l'endroit où nous voulons effectuer l'extension de ce dépôt est un endroit qui n'est pas soumis à la loi du littoral. C'est un endroit qui est tout à fait accessible et nous avons l'approbation de tous les partenaires.

En ce qui concerne le vol du trésor d'Olbia, de ces pièces de monnaie, la procédure est en cours, nous n'avons rien de particulier à dire et nous attendons, nous n'avons pas de nouvelles.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 6 - ANIMATION - Programmation 2013. Demande de subvention au Conseil Général du Var

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil Général, pour les spectacles dans le cadre de la programmation de la Culture et de l'Animation pour l'année 2013.

Lecture de la délibération.

M. PELLEGRINO : Oui, je précise bien que c'est l'ensemble des saisons, les concerts et les animations de la Ville. Les 400 000 € sont pour la saison artistique au Casino, celle de l'Eglise et du Théâtre Denis et comme l'a dit Monsieur le Maire, l'ensemble de tout ce qui se passe sur la Ville en termes d'animations culturelles et de concerts et de programmations diverses et variés.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 7 - JEUNESSE - Demande d'aide financière au Conseil Général concernant la cinquième édition du Festival GO PLAY ONE.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une demande d'aide financière au Conseil Général dont le coût du festival s'élève à 40 000 € et le montant de la participation demandé est de 5 000 €.

M. ROUX : C'est juste pour dire que j'ai défendu ce dossier, depuis quelques années et que nous le défendrons encore puisque vous êtes Conseiller Général et que c'est une manifestation exceptionnelle pour les jeunes. Pour ceux qui ont pu suivre la manifestation, je crois que c'est un plus, et félicitation à ceux qui ont mis en place cette nouvelle manifestation.

M. LE MAIRE : Tout à fait, bon complément, merci.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRES N° 8 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -
DOMAINE PUBLIC MARITIME - Décision de principe de lancement
d'une nouvelle procédure de délégation de service public
pour une activité de location de matelas et parasols.**

M. LE MAIRE : Cela entre dans le cadre de notre désir de continuer à exploiter notre littoral, dont chacun d'entre vous sait qu'il est exceptionnel.

M. GIRAN : Monsieur le Maire, bien entendu nous ne pouvons que nous réjouir du retour éventuel de quelques matelas et parasols sur nos plages. Deux ou trois observations pour avoir des précisions. D'abord, j'ai observé que le comité technique paritaire a été saisi pour avis, cela m'a un peu surpris mais, cela doit être le droit. Après avoir vérifié, j'ai peut-être trouvé précisément cette justification car, en quoi le personnel peut-il être concerné par l'ouverture d'une plage, bon ?

M. LE MAIRE : Parce que dans le cadre d'une D.S.P. c'est comme cela !

M. GIRAN : Bien, écoutez peut-être pas toutes les D.S.P. en tous les cas, cela me paraît original, mais enfin peu importe, en tous les cas, il ne faudrait, peut-être pas, trop mobiliser le personnel pour des sujets qui ne le concernent pas directement. La seconde chose, c'est que je crois que c'est à côté d'un restaurant qui a aujourd'hui un bail commercial, il faut espérer qu'il y ait la meilleure harmonie entre eux. Je le dis car, il y a une jurisprudence qui était celle du « Robinson » où à un moment donné, la destination de la plage est allée à une personne qui ne correspondait pas au gestionnaire du restaurant et la qualité des relations a un peu perturbé la situation. Bon, bien sûr, je ne suis pas là pour dire qu'il faut l'attribuer obligatoirement à telle ou telle personne. Le bail commercial est une opération de longue durée, l'occupation du domaine public est plus temporaire. S'il y avait pour les deux une occupation du domaine public, il y aurait pu avoir une synchronisation et un appel d'offres qui correspondrait à la même personne. Là, il y a cette diachronie qui peut poser problème, voilà ce sont les observations que je voulais faire.

M. LE MAIRE : Ce n'était pas possible. Ceci étant dit, il y a un montant minimum de la redevance qui est tout de même de 6 000 €. Ensuite il y a un tas d'obligations du futur délégataire. Je note que l'on disposait d'une personne titulaire du B.N.S.S.E.A., disposait d'une trousse de premier secours, d'entretenir la plage, l'affichage règlementaire etc., il y a un tas d'obligations qui font que peut-être moins de personnes seront intéressées. Mais, ceci étant dit, je me réjouis qu'une activité et qu'un service supplémentaire soient apportés aux Hyérois en bord de mer.

M. GIRAN : Je m'en réjouis également, le dernier point peut-être, l'opération Grand Site étudie le trait de côte sur le Ceinturon, j'espère que là, il n'est pas atteint, puisque l'on ne pourrait pas mettre une plage en même temps que le trait de côte serait perturbé.

M. LE MAIRE : Tout à fait, c'est le domaine public maritime donc, on travaille avec eux.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 9 - COMMERCE - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Régies de recettes et d'avances de la Ville et des budgets annexes - Fixation des indemnités de responsabilité des régisseurs titulaires et suppléants.

M. LE MAIRE : C'est une délibération récurrente, il n'y a pas grand-chose à dire, on le majore au plus haut.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 10 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE
Marché hebdomadaire du samedi - Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2013.**

Mme GOLÉ : C'est comme toutes les années, je pourrais ajouter, parce que la question a été posée en commission, que bien évidemment nous aurons une délibération au mois d'octobre ou novembre concernant la gratuité du parking du Casino pendant les fêtes de Noël et du jour de l'an, c'est-à-dire, sur une période d'environ 15 jours.

M. LE MAIRE : Comme c'est le cas toutes les années.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 11 - COMMERCE - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE
Marché hebdomadaire du samedi - Modification de périmètre.

Mme GOLÉ : Nous incluons la partie haute de Gambetta, entre Pierre Moulis et Jean Jacques PERRON dans le marché puisque nous n'installons plus de forains sur l'avenue Clotis, donc, modification du périmètre.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE
COSTEBELLE - Bd Félix Descroix - Ancienne église anglicane
Acquisition de la parcelle CR 94

Mme GOLÉ : Depuis déjà de nombreuses années, nous essayons d'acquérir l'Eglise Anglicane, la propriétaire n'étant pas majeure, le dossier a trainé pendant plusieurs années. Maintenant, nous avons réussi à avoir des contacts très intéressants et très forts avec celle-ci qui, depuis, est devenue majeure, et elle a accepté de nous céder ce patrimoine pour le prix de 180 000 €, vous avez eu la délibération, nous rentrons donc dans notre patrimoine. Non seulement c'est un édifice important dans l'histoire de la Commune, mais, en même temps, je pense qu'il va servir à la Culture. Je me tourne vers Michel PELLEGRINO, qui sera certainement ravi d'avoir un lieu supplémentaire pour les animations culturelles et qui sera peut-être mis à la disposition de certaines associations de Costebelle et à tous ceux qui en feront la demande.

M. ROUX : A propos de cette Eglise Anglicane, depuis quelques années, il s'est créé devant l'église une espèce de parking qui ne s'intègre pas bien dans le site. Lorsque nous allons racheter l'église, le parking sera-t-il inclus, allons nous le modifier ? Car, c'est une verrue par rapport au site et à la beauté de cette Eglise Anglicane.

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à Madame GOLÉ qui va te répondre, je voudrais dire qu'il y a aussi un problème de servitude de passage qu'il va falloir négocier avec le Lycée de Costebelle. J'ai rencontré le proviseur et je dois rencontrer le responsable de la Région pour en discuter, je pense qu'ils en sont tout à fait conscients et je n'imagine pas certaines collectivités mettre des bâtons dans les roues d'un projet qui sera au bénéfice de tous.

Mme GOLÉ : J'ajouterai simplement qu'à partir du moment où nous avons souhaité acquérir l'Eglise Anglicane, nous nous sommes intéressés aux terrains qui sont autour et effectivement, depuis déjà un an, nous travaillons à l'acquisition de ces terrains.

Mme CHAMBOURLIER : C'est une très bonne idée d'acquérir ce bâtiment, mais, avons-nous une idée de l'estimation de la réhabilitation ?

M. LE MAIRE : C'est une très bonne question, en fait ce n'est pas la ville qui va le réhabiliter, je pense qu'il va y avoir un bail emphytéotique qui va être signé, je dis bail emphytéotique, car je pense que ce sera celui-là, ou un bail à construction, on verra. Mais, on travaille actuellement avec une association qui prendrait à sa charge..., mais, je vous proposerai dans les prochaines semaines un projet. L'idée serait une gestion comme celle de la salle Familia en centre ville. Une salle qui soit à la disposition de toutes les associations et bien sûr prioritairement aux associations qui sont sur Costebelle.

Mme CHAMBOURLIER : Avez-vous une idée du nom de l'association ? Car, il faut avoir les reins solides pour supporter une réhabilitation.

M. LE MAIRE : Oui, on travaille dessus, on ne peut pas encore l'annoncer officiellement, mais oui, on travaille avec eux depuis plusieurs mois.

Mme CHAMBOURLIER : Pourquoi est-ce si secret ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas secret, on travaille avec la paroisse entre autres, il n'y a rien de secret, aujourd'hui.

M. GIRAN : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Peut être, il n'y a rien de secret, on en parlera, vous verrez, ce sera une très belle opération et si je voulais faire la mauvaise langue je dirais que l'on prend le Maire en flagrant délit d'enrichissement du patrimoine et pas l'inverse, ce qu'on lui a reproché.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 13 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - GIENS -
Lieudit Le Niel - Acquisition de la parcelle HL 4**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Pour un montant de 7 000 €. Voilà un réservoir d'eau supplémentaire.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 14 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - La
DECUGIS - Chemin du Plan du Pont - Bassin de décantation - Acquisition de
781 m² à détacher de la parcelle B 4213**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 15 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Jules
Massel - Elargissement - Cession d'une emprise de terrain de 92 m² à détacher
de la parcelle BW 6 par l'ASL des colotis du lotissement PARC THOURON**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est pour le rond point qui est fait devant l'Oasis.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 16 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Saint
Pierre - Régularisation des limites des propriétés CALEMARD et LHOTELLIER -
Vente de la parcelle communale BD 141**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 17 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Bd
Frédéric Mistral - Vente de terrain à monsieur et madame VILLALTA**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est une cession de 124 m².

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 18 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue
Ambroise Thomas - Piscine Municipale - Déplacement de l'assiette de la
servitude de passage dont bénéficie la copropriété Le Debussy**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est un déplacement de la servitude de passage dont bénéficie la copropriété Le Debussy. Là aussi c'est une régularisation.

Mme GOLÉ : Oui, pour que la copropriété Le Debussy puisse circuler de manière convenable et que la servitude soit une réelle servitude sur un emplacement bien déterminé qui les dessert eux et qui ne passe pas au milieu de la piscine suite aux travaux que nous avons effectués à la piscine, tout simplement nous déplaçons cette servitude de passage.

Mme GOLÉ : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**AFFAIRE N° 19 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 10 avenue
des Iles d'Or - Prémption d'un bail commercial - Autorisation de signer l'acte
de cession**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est dans le cadre de la bonne harmonisation de notre commerce et à ce propos d'ailleurs, pour ceux qui m'accusent de bien des maux par rapport à l'attention que je porte au commerce local, je voudrais simplement rappeler que lors de cette même assemblée générale des Vitrites d'Hyères, la Chambre de commerce a pris la parole pour appeler l'activité globale des communes de l'agglomération toulonnaise ces douze derniers mois écoulés.

A Toulon, il y a eu une baisse d'activité de 2,9 %. A la Seyne, -3 %. A Sanary, -1,5 %. A la Valette avec Grand Var compris -5,2 %. A la Garde, -4,2 %. A la Londe, -9,9 %. Seules deux villes sont en positif, c'est la Commune de Six Fours +0,7 %, ce n'est pas terrible mais c'est du plus et à la Commune d'HYERES +0,1 %. Je devais bien entendu vous communiquer ces chiffres. Je ne dis pas que ce soit des chiffres extraordinaires mais ce sont des chiffres qui montrent quand même que notre Commune continue à résister et à continuer à aller de l'avant.

Jeannine dis-nous en deux mots l'objectif de ce bail. Où il est, ce que c'était et ce que l'on désire en faire ?

Mme GOLÉ : Nous continuons notre démarche de préemption des commerces hyérois. Nous sommes attentifs aux commerces qui ont un certain volume et situés sur des points stratégiques et ce commerce, ex-oasis végétal sur l'avenue des Iles d'Or, a une superficie d'environ 140 m². Il y avait à la vente de commerce, un projet de rachat pour en faire une bimbéloterie, ce que bien évidemment nous avons refusé parce que les commerces dans Hyères qui ont des volumes assez importants sont assez rares pour que l'on y attache une importance certaine et nous avons donc préempté et vous allez nous donner l'autorisation de préempter et nous avons déjà alors que la délibération n'est pas encore passée, des contacts très intéressants pour la reprise de ce commerce.

Pour l'instant, après cette délibération nous allons lancer une demande auprès des personnes intéressées et nous n'avons pas encore reçu des propositions d'occupation de commerce. Cela passera dans une commission qui déterminera quel est le commerce le plus intéressant à installer dans ce commerce dans l'avenue des Iles d'Or, comme on l'a fait pour Marionnaud.

M. GIRAN : Mme Golé, je n'ai rien, ni pour, ni contre la bimbéloterie, d'abord je ne sais pas trop ce que c'est mais vous disiez que vous aviez des contacts intéressants, c'est pour cela que je me permettais de dire, quels contacts ?

M. LE MAIRE : Avec des franchises. On ne va pas tout vous dire quand même.

M. GIRAN : Ce n'est pas Spanghero ! Je ne sais pas, vous comprenez....

M. LE MAIRE : Vous faites dans l'humour maintenant.

M. GIRAN : Et vous dans le secret.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un secret.

M. GIRAN : En tous les cas, il serait agréable, où il y a des choix à faire, de pouvoir les faire en ayant le minimum d'informations, c'est tout, on vous fait confiance sur ce sujet là.

Mme GOLÉ : Je vais vous répondre. Je viens de vous dire que nous passons la délibération pour pouvoir préempter l'ex oasis végétal et que nous avons déjà, parce que nous avons réussi à implanter « soleillado ». Parce que nous avons réussi à faire que Mme DAURY qui s'était positionnée sur « Soleillado » finalement se positionne sur la boutique « New Man » ce qui nous fait deux jolies boutiques à la Porte Massillon. Nous avons lancé la procédure de Marionnaud, il y a très peu de temps, nous avons également des retours de dossiers qui passeront devant une commission où nous déterminerons quel est le commerce le plus approprié pour s'installer à cet endroit qui devient un endroit stratégique. Aujourd'hui je vous propose de lancer la préemption sur l'ex oasis végétal et à ce jour, alors que nous n'avons même pas encore lancé la démarche officielle, nous avons déjà des personnes qui viennent nous demander à quel moment cela va être lancé. Donc, je ne peux pas là à la minute même, vous dire que nous allons retenir telle ou telle personne puisque je n'ai pas encore les dossiers officiels en mains. La seule chose qui me réjouit, M. le Député ne riez pas quand même, vous savez combien je suis passionnée par ma ville et combien j'essaie chaque fois et vous également et d'autres dans cette salle, nous essayons de faire au mieux et d'installer sur notre commune des commerces... Mais je ne peux pas déjà alors que la procédure n'est pas lancée, vous dire que telle ou telle personne va s'installer parce que je ne le sais pas.

M. LE MAIRE : Je voulais ajouter quelque chose d'important c'est que quand Mme Golé, à juste titre, vous a parlé d'une commission qui allait se réunir pour choisir la future enseigne, sachez que nous avons décidé depuis plusieurs mois, d'y associer des représentants des Vitrites d'Hyères, afin que les commerçants soient associés à ce choix.

Mme GOLÉ : Je voudrais rajouter quelque chose, je crois que maintenant tout le monde me connaît depuis 14 ans que je suis là. Je voudrais simplement rajouter que dans cette commission il y a la chambre de commerce, la chambre de l'artisanat et différents services de la Commune.

M. GIRAN : Et c'eut été complètement parfait, s'il y avait eu par exemple, des membres qui n'étaient pas obligatoirement dans la majorité municipale, comme cela nous n'aurions pas posé la question et on n'aurait pas perdu cinq minutes.

Mme GOLÉ : Monsieur le Député, j'aime répondre aux questions que l'on me pose.

Mme MOIZAN : Dans les décisions prises par délégation, il y avait une décision déjà prise de préemption qui a été publiée en Préfecture, je ne comprends pas par rapport... de ce bail Monsieur le Maire, elle est dans les décisions prises par délégation.

M. LE MAIRE : C'est soumis au Conseil Municipal.

Mme MOIZAN : Alors ce n'est pas ce qui est indiqué dans la décision par délégation.

M. LE MAIRE : J'ai pris la décision par délégation de préempter mais j'ai besoin de votre autorisation à signer et c'est ce que vous allez peut être me donner, je le souhaite.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

Je voudrais simplement rappeler que ce droit de préemption des baux, c'est nous qui l'avons instauré (intervention d'un élu non enregistré). Je ne m'occupe pas ni de la circonscription, ni de la région, je m'occupe de la Ville et aujourd'hui le conseil municipal ne s'occupe que de la ville (Intervention de M. GIRAN non enregistrée, micro fermé).

AFFAIRE N° 20 - COMMERCE-GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - LA CAPTE - LOT n° 104 - M. et Mme PERRELLON - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. LE MAIRE : Je vais la rapporter puisque Mme GALLOU n'a pu être présente parmi nous ce matin. C'est un avenant à un bail emphytéotique en augmentation de durée de 29 ans, puisque comme c'est la règle le titulaire du bail se propose de construire un étage.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 21 - AMÉNAGEMENT : Plan d'Occupation des Sols de Porquerolles - Réalisation d'une fondation d'art sur l'île de Porquerolles - Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS de Porquerolles

M. LE MAIRE : Comme vous le savez dans le cadre du projet de la fondation Carmignac, voilà que ce magnifique projet poursuit sa route. Ce dossier en avril dernier avait fait l'objet de la convocation exceptionnelle d'un conseil municipal et avait donné lieu, je vous en remercie, à un vote unanime de ce dit conseil.

L'enquête publique qui s'en est suivie du 17 Juin au 19 juillet 2013 a reçu un avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Je me propose de soumettre à votre approbation, la modification du POS afin de permettre ensuite que se prononce la commission des sites qui aura lieu le 19 septembre prochain, donc j'assisterai à cette commission des sites et ensuite, in fine, vous savez que c'est soumis à la décision du ministre mais ce cheminement passe aujourd'hui par la procédure de modification du POS sur Porquerolles, c'est la raison pour laquelle je vous interroge à ce sujet aujourd'hui.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

Je vous remercie parce que c'est quand même un projet, je pense, qui est capital pour notre Commune, qu'il y aura des retombées nationales et internationales puisque l'on parle en fait d'une ouverture, c'est au milieu de l'année 2015, que déjà les responsables de la fondation sont en train de caler les dates en fonction d'autres manifestations qui se passent à travers le monde et je pense que le développement de ce projet va permettre un rayonnement international supplémentaire de notre commune et sur des sujets aussi importants, il eut été regrettable qu'il n'y ait pas unanimité. Merci à tous et à toutes.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - AMENAGEMENT - Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (partie continentale) - Fraction des Salins - Modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

M. LE MAIRE : Il s'agit en fait d'une modification simplifiée qui va nous permettre la régularisation de problèmes d'urbanisme qu'il y a sur un commerce aux Salins, l'établissement 8 à huit, pour ne pas le citer, afin de permettre de l'installer dans l'alignement de la rue.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la Mairie Annexe des Salins et après ce mois de consultation, il n'y aura pas de commissaire enquêteur, nous pourrons procéder à la révision du POS.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 23 - ENVIRONNEMENT - Mise à disposition d'un terrain de la Défense au profit du Conservatoire du littoral - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : C'est un terrain qui se situe sur l'Escampo Barriou et du chemin d'accès, parcelles G 10606 et G 2134 d'une superficie de 8907 m².

Cette mise à disposition va permettre la préservation des espaces littoraux, mitoyens des terrains du conservatoire du littoral, tout en conservant un accès au public.

J'espère que vous allez émettre un avis favorable à cette disposition.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - ENVIRONNEMENT - Convention de chantier d'insertion entre la Ville et l'Association de Sauvegarde des Forêts Varoises - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : C'est un terrain de plus de 100 hectares avec assistance technique et scientifique du parc national de Port Cros.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

Une bonne chose parce que cela montre un peu plus l'intérêt important que porte la ville par rapport à son riche patrimoine forestier, je voudrais vous rappeler que c'est quand même pas moins de 4000 hectares de forêt qu'il y a sur notre Commune, à titre de comparaison, c'est la surface de la commune de Toulon.

AFFAIRE N° 25 - ENVIRONNEMENT - Charte relative aux antennes relais de téléphonie mobile entre la Ville et les opérateurs - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. DE LUSTRAC : Rapporteur

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à Jacques DE LUSTRAC, je voudrais rappeler que c'est un vaste débat, je sais que ce débat a eu lieu il y a 48 heures au cours de la commission extra municipale de l'environnement qu'a animée Jacques DE LUSTRAC qui est un grand spécialiste dans le domaine d'ailleurs mais je dis qu'il y a deux positions qui sont un peu opposées, qui sont en présence, d'un côté on a l'évolution de la technologie avec maintenant la 4G, je ne sais pas ce que c'est, je sais que cela va vers le mieux, c'est mieux que la 3G sûrement et en même temps, les associations et les riverains qui s'alertent fort justement des risques pour la santé publique engendrés par ce genre de déploiement d'antennes.

A ce propos, je lisais un débat qu'il y a eu sur Paris où en fait il y a des projets alternatifs de mini-antennes qui seraient moins puissantes mais beaucoup plus nombreuses mais cela aussi c'est un débat de techniciens et je n'atteins pas le niveau. Jacques DE LUSTRAC est beaucoup plus au fait que moi, il va vous en parler.

M. DE LUSTRAC : Merci M. le Maire. Comme vous le savez les opérateurs n'ont de rapport avec, pour l'installation je vous parle des antennes relais, les opérateurs n'ont de rapport avec la Mairie qu'en ce qui concerne les problèmes d'urbanisme. Donc, ils doivent évidemment se conformer au PLU au POS ou autres règlements d'urbanisme. Nous n'avons pas directement des relations avec les opérateurs.

Néanmoins pour les opérateurs, leur travail est fixé par deux organismes nationaux qui sont l'autorité qui attribue les fréquences et donc quand ils veulent installer une nouvelle antenne, ils demandent à cette autorité de leur attribuer une fréquence et ils leur déposent un projet. Une fois que ce projet est accepté, ils ont la possibilité d'installer leurs antennes. Ces antennes doivent avoir évidemment des caractéristiques bien déterminées mais qui sont déterminées par l'agence nationale des fréquences qui contrôle la conformité avec la réglementation en vigueur et nous n'avons pas d'accès à ces données. Pour établir sereinement des relations avec les opérateurs, nous avons demandé aux opérateurs s'il était possible d'établir une charte qui nous permettrait de discuter avec eux et d'avoir une normalisation de nos relations. Les 4 opérateurs ont accepté, c'est aussi à la suite de la venue du nouvel opérateur qui est « Free » et puis l'implantation maintenant de la 4G, la 4^{ème} génération, qui permettrait si elle est installée un débit de communication dix fois plus important que celui de la 3G. C'est ce qui nous a amenés mais qui risque d'entraîner la multiplication des antennes relais. Pour éviter cela, nous avons réuni les opérations, nous leur avons demandé comment nous pouvions faire pour avoir d'abord les informations qu'ils ne sont pas obligés de nous fournir mais qui sont pour nous très précieuses, à la fois pour savoir l'évolution du réseau de communication, ce qui est important mais aussi pour pouvoir avoir des relations sereines avec les riverains, avec les comités d'intérêt local qui sont concernés et de pouvoir avoir une discussion, de pouvoir demander éventuellement des modifications et que les opérateurs pourraient accepter.

Cette charte porte sur la formalisation de nos relations, vous avez tous eu le texte et je ne vais en rappeler tous les détails mais nous leur avons demandé à chaque fois qu'il y a une modification importante ou une nouvelle installation à laquelle il n'y a pas besoin de documents d'urbanisme, de nous donner tous les renseignements de façon à ce que nous puissions informer et discuter avec les intéressés.

M. DI RUSSO : M. le Maire, je crois qu'en l'occurrence il faut qu'il y ait absolument une information auprès des élus, ce qui est prévu dans la charte et aussi auprès des riverains, cela me paraît nécessaire pour éviter ce que l'on a connu à la Clapière où finalement l'antenne se montait et où personne n'était au courant. Je crois que cela évitera tout problème et il y a nécessité effectivement de cette information.

Je voudrais poser une question : où en est-on de l'extension de la fibre optique au niveau de la Commune ?

M. LE MAIRE : Cela suit son cours.

M. DE LUSTRAC : Oui, la fibre optique, vous savez que c'est un projet d'agglomération, en fait il y a deux projets : il y a un projet d'agglomération et il y a un projet ville qui était le projet de câblage des différents bâtiments de la Commune, qui sont le centre technique, qui sont les écoles, etc...

Ces deux projets, nous nous sommes arrangés pour faire coïncider ces deux projets, de façon à faire l'économie sur les travaux publics, en particulier des tranchées et la pose des fourreaux et donc nous avons fait une convention avec T.P.M., nous avons échangé, eux nous donnent trois kilomètres de fourreaux et nous, nous leur recédons trois kilomètres de fourreaux pour qu'ils passent leur fibre optique et le projet est pratiquement, au point de vue travaux publics, terminé et il reste maintenant à mettre la fibre optique et puis surtout à la raccorder.

Alors pourrions demander à la raccorder, uniquement des organismes professionnels et ils devront les demander non pas à nous mais à un opérateur qui est agréé et qui se mettra d'accord avec le délégataire de service public qui est SFR, qui a pris en charge l'exploitation de ce réseau et cela devrait pouvoir se faire, cela devrait commencer à démarrer.

Nous, l'installation de notre réseau est pratiquement terminée.

Mme MOIZAN : Manifestement M. le Maire c'est une très bonne chose cette charte, c'est une avancée parce qu'avant c'était un peu le flou donc je souligne avancée en la matière, j'apporterai simplement une critique, c'est la manière dont la charte a été présentée, vous l'avez présentée aux comités d'intérêt locaux notamment mais sans leur permettre la possibilité d'y apporter des amendements, c'était la présentation de l'aboutissement des négociations de la charte, je suppose que cette négociation ne devait pas être facile avec quatre opérateurs mais il aurait été bon pour la démocratie et pour la concertation, que les intérêts de comités locaux puissent y apporter des amendements, qui auraient été retenus ou pas, mais vous faire des propositions, qu'il y ait une sorte d'aller retour entre le projet, la charte, les partenaires et que cela puisse être vraiment quelque chose de concertée.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas répondre à la place de Jacques et je lui laisserai la parole mais je n'ai pas trop participé à l'élaboration de cette charte mais ce que je peux vous dire, ce que je peux vous garantir, c'est qu'à chaque passage que nous faisons en commun dans les différents CIL, il n'y ait pas une seule assemblée générale où l'on n'aborde pas ce sujet et je peux vous dire que toutes les remarques qui sont faites de la part des riverains et qui remontent par les CIL, sont prises en compte par le service et par Jacques DE LUSTRAC.

M. DE LUSTRAC : Oui, tout à fait, il n'était pas possible de façon pratique, de réunir les CIL avec les opérateurs comme nous l'avons fait pour l'établissement d'un document, nous avons d'abord prévenu les CIL, ils savaient que nous allions passer une charte, nous l'avons déjà annoncé il y a un an et nous avons recueilli tous les avis, comme vous l'avez dit M. le Maire, tous les avis des CIL avant mais pas sur la charte mais pour l'établissement de la charte et nous en avons discuté après avec les opérateurs.

Je peux dire que c'est déjà difficile avec quatre opérateurs qui sont, je le dis, j'ose le dire, un peu concurrents et donc qui ne tiennent pas, il y a des avancées que nous n'avons pas pu obtenir, je souhaitais que soit donnée, après chaque installation la carte de desserte de ces antennes, c'est-à-dire, les zones qui n'étaient pas desservies avant et qui le seraient après mais les opérateurs nous ont dit : « oui, mais cela on ne peut pas vous le communiquer parce que cela c'est un secret commercial, c'est une question commerciale et d'autres opérateurs pourraient se servir des arguments du fait que vous avez cela pour nous dire : eh bien, voilà, pour se faire une publicité ». C'est extrêmement difficile et j'ai répondu et cette question a été posée lors de l'assemblée et j'y ai répondu très simplement et d'autre part, cette charte ce n'est pas quelque chose qui est gravée dans le marbre, on pourra la modifier, c'est prévu, il y a un article pour pouvoir la modifier donc s'il y a vraiment une avancée, on le fera.

Il y a une autre remarque très importante qui avait été faite à propos des points atypiques. Nous avons marqué les points atypiques, ils seront revus par les opérateurs. Il faut savoir c'est que maintenant il y a une définition légale qui est une définition réglementaire, ce qui fait que ces points atypiques sont les points où il y a plus de 5 ou 7 volts suivant les bandes, par mètre et donc finalement nous avons établi qu'à partir de cela, les opérateurs allaient prendre cela en charge et orienter les antennes. Nous avons une véritable avancée.

M. LE MAIRE : OK. Après ces longues et intéressantes explications, c'est quand même un point hyper important, on a tous un téléphone, j'entendais dire à la télé hier que le Président de la République avait demandé à ses ministres de faire sécuriser leur téléphone, alors vous savez on a plein de questions à se poser, on est dans ce qu'on appelle le « progrès » et puis comment ferait-on sans ces petits engins ?

M. DE LUSTRAC : Nous sommes la première ville du Var sélectionnée pour l'implantation de la 4G.

M. LE MAIRE : Quel bonheur, on pourra voir la télévision sur le téléphone.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - VOIRIE - Taxe locale sur l'électricité –

M. LOBRY : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est une délibération récurrente qui concerne la taxe locale de l'électricité, on vous propose de passer d'un coefficient de 8,24 à 8,44 pour 2014, moins d'un euro par an.

M. NOYER : Oui, puisque je constate que c'est à chaque commune de fixer le coefficient, eh bien je propose de choisir un coefficient inférieur à 8,44, on pourrait baisser d'un demi point.

M. LE MAIRE : J'appelle cela un peu de démagogie mais enfin c'est gentil, par les temps qui courent vous avez raison mais on ne peut pas tout baisser.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - AGRICULTURE ESPACES VERTS : Demande d'annulation des pénalités pour retard dans les travaux société SAS LUDOPARC

M. LOBRY : Très rapidement, cette demande d'annulation des pénalités pour retard dans les travaux, c'est parce que la société LUDOPARC avait eu un problème de livraison avec son fournisseur. Il nous est apparu sur un bon de commande qui représentait 1140 €, d'annuler les pénalités qui se montaient à 2 000 €, cela correspond à notre soutien en ce moment pour les PME et PMI.

M. LE MAIRE : Aussi, cela n'était pas de leur faute.

M. LOBRY : Oui, c'était un retard de livraison par le fournisseur.

M. NOYER : Ce serait plutôt à l'entreprise à se retourner contre le fournisseur et la Commune subit quand même un préjudice.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre - Recrutement d'un agent administratif en contrat à durée déterminée.

M. LE MAIRE : Deux agents sont partis, un qu'on recrute en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an et on verra pour la suite.

M. GIRAN : On s'abstiendra parce que le document que vous nous avez donné nous indiquait, vous venez de le répéter, que la régie du Port Saint Pierre subit une perte d'effectifs au niveau des services administratifs et donc on peut comprendre dans ces conditions que l'on embauche.

Simplement l'objet du contrat, c'est de faire face à une augmentation ponctuelle et non durable de l'activité, donc il me paraît qu'il y a une contradiction totale entre l'obligation de remplacer les personnes qui sont parties et donc une embauche définitive et le fait qu'il s'agit d'une embauche qui doit faire face à une augmentation non durable de l'activité. Dans ces conditions là, je crois qu'il est souhaitable de s'abstenir.

M. LE MAIRE : Ce que je voulais vous dire simplement par rapport à vos propos, ce n'est pas définitif puisque c'est à durée déterminée et deuxièmement à ma connaissance, il y a deux personnes au niveau administratif qui sont parties et donc il est proposé d'en remplacer une.

M. GIRAN : Si vous voulez je le comprends mais je ne vois pas pourquoi l'objet du contrat ne correspond pas aux motifs invoqués.

M. LE MAIRE : D'accord.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

9 ABSTENTIONS : M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT, M. CUNEO

AFFAIRE N° 29 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Vente d'engins de levage et de matériel de carénage dans le cadre de leur remplacement.

M. BACCI : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 30 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Organisation des journées 'Au coeur de la mer' - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

AFFAIRE N° 31 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Organisation des journées 'Au coeur de la mer' - Demande de subvention au Conseil Général du Var.

M. BACCI : Rapporteur

M. LE MAIRE : Manifestations prévues pour Février 2014 dont le coût est estimé à 50 000 € et dans ce cadre là, nous le faisons chaque année, nous demandons une subvention au Conseil Régional et au Conseil Général.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - PREVENTION ET SECURITE – Dispositif de stationnement résidentiel – Ouverture du dispositif au secteur Paul Long/Matignon

Mme PILON : Rapporteur

M. LE MAIRE : Elle est rajoutée à l'ordre du jour. Comme vous le savez c'est dans le cadre de la création du dispositif dit de stationnement résidentiel donc nous souhaitons, c'est par rapport aux travaux qui sont lancés à la fermeture du parking de l'ancienne police municipale et des travaux qui auront lieu sur la place Dunant et elle concerne les avenues Paul Long, Boulevard Matignon, rue Matignon, rue de Verdun, rue de l'Asile et rue de l'Ascension.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - DIRECTION GENERALE - Défi-photos '50 ans - 50 regards' - Prix de la ville d'HYERES

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Dans le cadre des 50 ans du Parc National de Port Cros, ledit parc a donc créé une manifestation qui s'appelle « Défi photos 50 ans – 50 regards » et à cette occasion, la ville d'HYERES a remis un prix.

M. PELLEGRINO : M. le Maire vous auriez pu continuer, c'est vous qui avez remis le prix lors d'une cérémonie à la banque. Effectivement nous étions partenaires de ce concours photos qui nous a proposé des clichés absolument extraordinaires, il a été très difficile d'y travailler et de choisir parce qu'évidemment lorsqu'on choisit on fait des malheureux ou des gens tristes de ne pas avoir gagné mais c'était vraiment un remarquable concours photos. Donc M. le Maire a décerné le prix lors de cette réception à la banque justement en partenariat avec les collaborateurs et les co-organisateurs de ce concours. Je ne les ai pas tous en tête mais entre autres Var Matin qui était là et Yann Arthus Bertrand était le président du jury, il était présent et il s'est prêté de bonne grâce, il est resté très longtemps avec les jeunes photographes et a prodigué de savoureux conseils....

M. LE MAIRE : On a eu droit à de très belles photos.

M. PELLEGRINO : C'était magnifique. C'est un concours formidable et j'en profite M. le Maire, si vous le permettez de signaler que dans le cadre de ces 50 ans, nous avons avec le parc national de Port Cros, le parc a ouvert à la visite pour les journées du patrimoine, la batterie du Prado, à la Tour Fondue que tout le monde connaît, nous y avons installé une sélection des photos autour du parc, des photos qui ont été ces dernières années exposées sur les grilles de la banque et hier nous avons inauguré ce lieu qui sera destiné à des visites. Je vous recommande d'y aller, la vue est absolument magnifique déjà d'une part et puis c'est un très beau lieu, je pense qu'il fera le plaisir de nombreux visiteurs de ce fort et il y aura aussi un atelier d'écriture qui se fera là bas à partir des impressions qui seront collectées pour les jeunes écrivains qui vont parler autour de la mer et des îles.

M. LE MAIRE : Merci Michel et je pense à ce propos que c'est une initiative exemplaire qui a été prise par le parc national, qui montre un peu un exemple qui met en avant, un exemple de collaboration qu'il peut y avoir entre une collectivité territoriale et le parc national.

Tu parlais tout à l'heure de l'atelier d'écriture, « la clé des mots », l'association qui avait animé cet atelier ce week end. On pensait aussi aux dizaines de milliers de Hyérois qui vont à Porquerolles ou de visiteurs qui se sont posés des questions par rapport à ce lieu qu'ils n'ont jamais vu ouvert et ce week end, à l'occasion des journées du patrimoine, ce sera l'occasion de visiter ce lieu, je crois qu'il en vaut le déplacement.

Je voudrais rappeler aussi et puisque tu as commencé à en parler, je voudrais remercier les services municipaux qui ont participé à la mise en place de cet évènement, je pense en particulier au musée qui a mis à disposition les collections et il y a de très belles planches et remercier aussi le service de la politique de la ville qui dans le cadre du CUCS a organisé un chantier d'insertion qui a permis de bien nettoyer le lieu qui en valait vraiment la peine.

Ceci étant dit puisque c'est la conclusion et c'est la fin de ce conseil municipal, avant de vous remercier tous et toutes pour la sérénité des débats d'aujourd'hui, je voudrais vous rappeler que ce week end, il y a les journées du patrimoine et que la commune, outre tous les monuments emblématiques que nous ouvrons toutes années, en plus cette année, nous y ajouterons deux nouveaux bâtiments emblématiques que sont les locaux de l'hôtel de la police municipale, l'ancien collège Jules Ferry qui participera aux portes ouvertes, ainsi que l'ancien tribunal d'instance qui est devenu « le point d'accès au droit » et je suis certain que ce sera l'occasion pour de nombreux hyérois et visiteurs de venir visiter ces endroits aussi qui font partie de notre quotidien à tous et à toutes.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Merci à tous et à toutes et je vous souhaite une bonne journée.

SEANCE LEVEE A 9 HEURES 35.



Hyères

LES PALMIERS

www.hyeres.fr